

Service Institutions d'Aide et de Soins

👤 Pieter-Jan Miseur

☎ 02-435 6490

✉ @ANM_NPA@iriscares.brussels

Demande de données aux ASBL employant des travailleurs ACS dans le cadre de leurs missions COCOM.

Bruxelles, 22 02 2023

Objet : Intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs non-marchand occupant des agents contractuels subventionnés (ACS)

Annexes : Attestation sur l'honneur et fichier Excel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des Protocoles d'accord 2018-2019 du 17 juillet 2018 et 2021-2024 du 23 décembre 2021 pour les secteurs non-marchand de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, un mécanisme a été mis en place au sein de la COCOM afin de couvrir partiellement le différentiel ACS supporté par les institutions. C'est-à-dire, la différence entre le coût total supporté par l'employeur de travailleurs ACS et les primes versées par Actiris finançant une partie du coût de ces travailleurs.

Pour ce faire, un budget de 134.792,63 euros a été prévu et versé en 2019 - 2021 en application de l'accord susmentionné. Ce montant a été quasi doublé en 2022 et sera de 269.792,63 euros en 2023.

Afin de mettre en œuvre cette mesure, nos services ont besoin des informations suivantes, basées sur l'année 2022.

1. Le montant total des primes ACS versées par Actiris à votre institution; avec les fiches fournies par Actiris comme preuves.
2. Le coût total de l'ensemble des ACS pour votre institution, c'est à dire le coût total supporté par votre institution pour l'engagement de vos travailleurs ACS (salaire brut, cotisations patronales et autres coûts payés en vertu des CCT existantes).
3. La déclaration sur l'honneur complétée et signée

La déclaration, le fichier Excel et les extraits doivent être renvoyés pour le 30 avril 2023 au plus tard, par courriel à l'adresse, ANM_NPA@iriscares.brussels avec pour objet :

Le nom de votre organisme + Dossier ACS / Année 2023



Pour toute information complémentaire, les organisations bénéficiaires sont invitées à s'adresser à la même adresse courriel ANM_NPA@iriscare.brussels

Respectueuses salutations,

TANIA DEKENS
Le Fonctionnaire Dirigeant